Image not found or type unknown

# Mon propriétaire met en vente la maison que j'occupe

Par **skrobalinka**, le **29/08/2013** à **08:00**

Bonjour,
Ma propriétaire met en vente la maison que j'occupe depuis 5 mois (avec bail de 3 ans). Elle ne m'a pas prévenue, d'aucune manière, sauf son panneau posé sur la grille "A vendre" avec juste un n° de tél. d'un de ses amis (qui se présente comme agent immobilier).Ce monsieur vient de me téléphoner pour me dire qu'il vient vendredi faire visiter la maison. Suis-je obligée d'accepter leur visite ?
Sachant qu'il y a un gros litige.J'ai loué cette maison, ancienne,sans pouvoir me rendre compte de son état réel (en travaux, plein de gravats, meubles, outillage partout)avec la promesse de la propriétaire de terminer les travaux avant mon arrivée. Ils le ne sont pas. Je viens de saisir la CAF pour faire constater l'état de vétusté et d'indécence. Ayant refusé de verser la totalité du cautionnement et un loyer, (je me suis mise en tort je l'ai su)j'ai reçu un commandement d'huissier à payer avec mesure d'expulsion à la clé. J'ai envoyé une LRAR de mise en demeure d'exécuter les travaux prévus. Aucune réponse de sa part sauf cette vente. Que faire ?
Je vais saisir un juge également pour demander la diminution du loyer d'ici mon départ, que je ne peux prévoir avant le printemps.
Merci de votre aide par vos conseils.

Par **HOODIA**, le **29/08/2013** à **08:13**

Bonjour,
Effectivement vous deviez respecter le versement de la "garantie" et payer vos loyers ,ce qui fait la réception du cdt d'huissier laissant le champ libre a la procédure pour le tribunal ....

Par **janus2fr**, le **29/08/2013** à **08:13**

Bonjour,
Pour l'instant, il y a mise en vente de la maison "occupée", c'est à dire avec vous comme locataire en place. Personne ne vous demande de partir. L'acheteur, si acheteur il y a, reprendra le bail à son actif à la place du propriétaire actuel.
Pour ce qui est des visites, il vous faut relire votre bail. En effet, la loi ne fixe pas, contrairement à ce qui est souvent pensé, un droit de visite, elle se contente de l'encadrer s'il

est bien prévu au bail.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés